



## COMMUNIQUE

### ENGRILLAGEMENT EN SOLOGNE

**Malgré le vote de textes interdisant l'engrillagement, cette pratique se développe massivement au cœur de la Sologne !**

**Le Président de la Région Centre-Val de Loire  
et Nicolas Vanier interpellent  
la Ministre de la Transition écologique et solidaire.**

*Orléans, le jeudi 30 avril 2020*

La Région Centre-Val de Loire, avec ses paysages classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité, est fière de son exceptionnel patrimoine naturel et touristique. Mais ce merveilleux patrimoine est directement menacé par l'engrillagement qui se développe à marche forcée, particulièrement en Sologne, qui compte aujourd'hui plus de 4000 km de clôture et multiplie les espaces fermés allant jusqu'à 4 000 hectares.

Parce que de superbes territoires sont de plus en plus menacés par ce phénomène d'engrillagement qui s'apparente à une véritable privatisation des espaces naturels de notre région et favorise la pratique de chasse sur des animaux prisonniers, la Région, les élus locaux, les associations, aux côtés de Nicolas Vanier, ont interpellé Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire.

Une première étape a pu ainsi être franchie avec la publication en janvier 2020 d'un Rapport des Ministères de l'environnement et de l'agriculture sur l'engrillagement et ses effets, pointant les risques majeurs que cette pratique génère sur la biodiversité, les paysages, le tourisme, la gestion de la forêt, l'éthique de la chasse, l'urbanisme, la sécurité incendie. De son côté, la Région a voté en décembre 2019 son Schéma (SRADDET) qui fixe les orientations d'aménagement du territoire régional pour tous les niveaux de collectivités, et permet désormais d'interdire l'installation de ces grillages de grande hauteur qui défigurent la Sologne, condamnent le tourisme, menacent la biodiversité, tout cela pour des pratiques de chasse totalement illégales.

Malgré la mobilisation de l'Etat, de la Région, des collectivités locales et des associations de randonneurs, de chasseurs, de protection de l'environnement, et des textes votés, les pratiques d'engrillagement continuent à se développer et même à s'intensifier dans la période de confinement que nous vivons. En ce moment même, des propriétaires profitent du confinement pour installer des clôtures de 2 mètres de haut, de façon délictueuse et en pleine impunité.

**François BONNEAU**, Président de la Région Centre-Val de Loire, et **Nicolas VANIER**, cinéaste-Réalisateur, ont ainsi dressé un constat alarmant dans un courrier adressé à **Elisabeth BORNE**, Ministre de la Transition écologique et solidaire, lundi 27 avril 2020, afin que les textes interdisant ces pratiques soient appliqués pour que la mobilisation et les décisions prises ne soient balayées. Ils appellent la Ministre à mettre en œuvre une intervention immédiate, sur la base des lois et règles existantes, en s'appuyant sur le rapport élaboré concernant la Sologne et sur la volonté de l'immense majorité des habitants de la Sologne.



**Contact Presse Région Centre-Val de Loire :**  
[kim.hamisultane@centrevalde Loire.fr](mailto:kim.hamisultane@centrevalde Loire.fr) / 06.78.19.76.52  
Twitter : @khamisultane @PresseRcvl @RCValdeLoire